

Pont finance des recherches menées par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) afin de concevoir de nouveaux compresseurs fonctionnant à l'aide du HFC-134a. Les chercheurs du CNRC estiment qu'ils parviendront très bientôt à concevoir de nouveaux appareils domestiques ayant un coefficient de rendement égal aux appareils de refroidissement actuels. De plus, le plus grand fabricant nord-américain de congélateurs domestiques, la Société W.C. Wood Company, de Guelph, en Ontario, a découvert que le HFC-152a est aussi efficace que le CFC-12 dans les nouveaux compresseurs à réglage précis. À l'heure actuelle, il semble que seule une préoccupation mineure sur le plan de la sécurité empêche l'arrivée sur le marché du HFC-152a.

#### **Recommandation N° 5**

**Nous recommandons que tous les climatiseurs d'automobiles fabriqués ou importés au Canada après le 31 décembre 1993 soient munis d'un compresseur fonctionnant uniquement à l'aide de HFC. En outre, nous réitérons notre recommandation (*Les CFC, des émissions mortelles*, recommandation n° 6) que les climatiseurs de l'habitacle des véhicules à moteur soient parfaitement étanches. Enfin, nous recommandons que des réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs domestiques munis d'un compresseur fonctionnant uniquement à l'aide de HFC soient introduits sur le marché canadien le plus tôt possible.**

#### **Recommandation N° 6**

**Nous recommandons d'encourager, la première fois que le système de climatisation d'une voiture est révisé, le remplacement des CFC par des HCFC d'appoint.**

D<sup>r</sup> Zelonka, directeur général des Produits fluorocarbonés à la Société Du Pont, a déclaré que les recherches visant à trouver des produits de remplacement sécuritaires pour les CFC et les HCFC progressent au rythme maximal et qu'il est peu probable qu'un autre raccourcissement des délais suscite de nouvelles découvertes.

#### **Recommandation N° 7**

**Nous recommandons qu'Environnement Canada évalue de façon précise les découvertes scientifiques en vue du remplacement des CFC et des HCFC et rapproche les dates d'abandon de ces produits lorsque cela est possible.**

La Société Du Pont a mis sur pied un programme de récupération et de transformation des CFC provenant des équipements commerciaux. Elle assume les frais entraînés par la récupération, le transport et le recyclage du produit. La Société soutient qu'elle offre à ses clients des secteurs de la réfrigération et de la climatisation la possibilité de se débarrasser de leurs frigorigènes de façon économique et sûre pour l'environnement. Malgré ce programme, seulement 20 000 (0,36 p. 100) des 5,5 millions de kilogrammes de CFC produits l'an dernier ont été recyclés. Ce programme ne fonctionne pas parce qu'il n'existe aucune incitation financière ou réglementation susceptible de faire la promotion des trois R, soit la récupération, le recyclage, la réutilisation.

Environnement Canada et les ministères provinciaux de l'Environnement ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un plan d'action national qui précise les mesures spécifiques qui devront être prises afin de mettre en oeuvre les trois R. Toutefois, ce plan d'action national n'a pas été approuvé officiellement par tous les participants. M. W. Heeley, président de l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération croit que :